

## Programme de formation INTER-établissements

# **Droit au risque : comment concilier liberté, sécurité et responsabilité ?**

### **Pré-requis**

Aucun

### **Objectifs**

- Acquérir et renforcer des notions théoriques
- Acquérir une démarche de réflexion face aux situations rencontrées
- Se positionner en tant que professionnel
- Sensibiliser à une lecture juridique des situations rencontrées

### **Axes essentiels**

#### *Matin*

---

- Principe
- Le droit au choix du lieu de vie
- Les notions de liberté, sécurité et responsabilité
- Quelques illustrations
  - La liberté d'aller et venir
  - La contention
  - Le refus de soin de la part du résident
  - Le respect de l'intimité de la personne
  - Les engagements contractuels

#### *Après-midi*

---

- Les responsabilités civile et pénale du résident
- Les différentes responsabilités encourues par le personnel de l'établissement
  - Les sanctions disciplinaires
  - La responsabilité civile
  - La responsabilité pénale
  - Les sanctions administratives applicables aux établissements sociaux ou médico-sociaux

### **Déroulé et séquençage :**

Séquençage envisagé par demi-journée ; toutefois, il peut s'adapter en fonction des évaluations, des besoins exprimés par les stagiaires et des cas pratiques abordés.

### **Méthodes**

- Diaporama
- Exposé théorique



- Echanges avec les participants

### **Support pédagogique**

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par l'intervenant.

### **Modalités d'évaluation**

La mesure de l'impact des programmes proposés aux professionnels de santé s'évalue au travers de deux outils :

- un quizz « Vrai / Faux » pour tester les connaissances des stagiaires en amont et en aval de la formation.
- un questionnaire de satisfaction, reprenant les critères et les indicateurs suivants :
  - L'intérêt et l'appréciation générale de la formation
  - La réponse aux attentes du stagiaire
  - L'apport de connaissances et/ou compétences
  - Appréciation du temps de parole laissé aux stagiaires
  - L'intérêt des outils d'animation et ressources pédagogiques utilisés
  - Appréciation des qualités pédagogiques du formateur

### **Public concerné**

Les personnes concernées par cette formation sont les responsables de structure au sens large, et de manière générale, les personnels encadrant d'EHPAD, d'établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap et de structures de maintien à domicile.

Professionnels en situation de handicap : nous consulter pour connaître les moyens de compensation du handicap nécessaire à l'apprentissage.

### **Calendrier**

**Mercredi 19 mars 2025**

### **Durée**

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

### **Lieu de réalisation**

Association AGE91  
1 impasse du Merlon  
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

### **Intervenants**

Juriste titulaire d'un DESS Droit de l'Action Sociale et d'un MASTER 2 Droit de la Santé, chargé du Point d'Accès au Droit des personnes âgées en Essonne.